RCS : ARRAS
Code greffe : 6201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00336
Numéro SIREN : 808 789 002
Nom ou dénomination : ABA

Ce dépôt a été enregistré le 03/01/2023 sous le numéro de dépôt 9581

ABA
SAS au capital de 1 000 €uros
Dont le siège social est fixé à HENIN-BEAUMONT (62), 186 Rue Pierre BROSSOLETTE
RCS ARRAS 808 789 002

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 5 novembre 2022

GREFFE DU TRIBUNAL
31 DEC. 2022
DE COMMERCE D'ARRAS

L'an deux mille vingt et deux,
Le 5 novembre
A 16h00

Les Associés de la société «ABA», SAS au Capital de 1 000 €, ayant émis 1 000 actions de 1€ chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège Social, sur convocation du Président.

Sont présents :

Monsieur ABDELAZIZ Hamza, titulaire de 490 actions ;
Madame KHIRENNAS Nacira, titulaire de 510 actions.

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur ABDELAZIZ Hamza,** Président.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Changement de Président
- Pouvoirs à donner.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

A.H AN

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Président de la société, à compter de ce jour, **Monsieur KHIR ENNAS Nour Dine,** né le 07/11/1988 à BOUNOURA (Algérie), **d**emeurant à ORAN (Algérie), 43 rue Bendaoud LAREDJ en remplacement de **Monsieur ABDELAZIZ Hamza,** démissionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après délibération l'Assemblée Générale décide de donner tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes pour effectuer les formalités de changement du Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et l'associé ou son mandataire.

